

07/09/2017



TÉMOIGNAGE - Inquiet des fractures d'une société repliée sur elle-même, le fondateur des communautés de l'Arche appelle avec force à prendre le risque de la rencontre avec les plus faibles et les plus fragiles, dans un livre aux allures de testament.

jean-vanierUn cri se fait entendre. Mon chemin vers la paix, Bayard, 198 p., 14,90 €.

Osons une question provocatrice?: après plus de trente livres, que peut avoir encore à dire Jean Vanier, qu'un certain public – notamment catholique – ne sache déjà sur l'incroyable aventure de la Fondation de l'Arche et son compagnonnage de cinquante ans avec les personnes handicapées??

Une part de mystère

La réponse tient manifestement dans le titre du livre, qu'il publie aujourd'hui avec l'aide de

François-Xavier Maigre, rédacteur en chef du mensuel de spiritualité Panorama?: Un cri se fait entendre. Or, peut-on retenir un cri?? Non, d'autant que, à bientôt 89 ans, le vieil homme éprouve toujours l'urgente nécessité intérieure d'exprimer ce qui lui tient à cœur. Et c'est précisément dans ce registre personnel que Jean Vanier se fait le plus juste, le plus touchant.

L'ouvrage, sur ce point, laisse une pointe d'insatisfaction, un léger regret, car Jean Vanier ne dit rien, ou si peu, de certains pans de sa biographie et de la manière dont il a vécu ces réalités?: son renoncement à devenir prêtre ou à embrasser la vie religieuse, le célibat dont on ne sait s'il fut réellement choisi, l'absence de vie conjugale et familiale. Il faut donc accepter cette part de mystère qui renvoie à la liberté intérieure de Jean Vanier, sans doute ce qu'il a le plus cultivé au long de sa vie, et se mettre à l'écoute de ce qu'il a encore à nous dire.

Introspection

Le voilà donc qui se retourne sur son parcours pour se livrer à une introspection dont la sincérité ne fait aucun doute, dût-elle se confronter à des vérités douloureuses. Jean Vanier reconnaît ainsi qu'il n'avait nulle conscience des comportements déviants du Père Thomas Philippe (1905-1993), dont il fut proche et qui occupa pour lui la place de maître spirituel. Pourquoi n'a-t-il pas cherché à en savoir davantage lorsque le dominicain fut brutalement rappelé par Rome en 1952 et contraint de quitter l'Eau vive, le centre international d'enseignement théologique de laïcs qu'il avait fondé?? Pourquoi n'a-t-il pas demandé d'explications supplémentaires lorsqu'il fut sommé en 1956 de laisser les rênes de cette communauté, à la tête de laquelle il avait succédé au Père Philippe?? Les révélations terribles, en 2014, des victimes du dominicain (1) – des femmes majeures abusées sexuellement dans le cadre d'un accompagnement spirituel entre 1970 et 1991 – ont provoqué en lui une succession de sentiments?: l'effroi, la colère, la compassion pour les victimes.

Une « petite voix intérieure »

La meurtrissure est d'autant plus vive chez Jean Vanier qu'elle vient blesser sa conviction profonde que l'amitié est ce qu'il a vécu de plus authentique tout au long de ses années partagées avec les personnes handicapées. En 1963, sa « petite voix intérieure » – comme il appelle la conscience en référence à la constitution *Gaudium et spes* du concile Vatican II – le conduit précisément à répondre positivement à la question que certaines d'entre elles lui lancèrent?: « Veux-tu devenir mon ami?? » « À mes débuts, écrit-il, j'imaginai accomplir une œuvre d'Évangile en cherchant à leur faire du bien (...). Avec les années, j'ai évolué en

découvrant que ce sont ces personnes qui me font du bien et plus encore me transforment. » Fort de cette expérience qui a changé sa vie, Jean Vanier lance un cri d'alarme à une société qui met la performance et la quête de soi en tête de ses valeurs et court à sa perte à force de divisions et de conflits. Il conjure ses contemporains de courir le risque de la rencontre avec les plus fragiles pour faire l'expérience intime de leur réelle richesse et leur accorder la place qu'ils méritent. Rien que pour cela, Jean Vanier mérite toujours d'être entendu.

Bruno Bouvet

(1) Le Père Philippe étant décédé, aucune poursuite civile ou pénale ne pouvait être engagée. Mais une instruction canonique a été confiée en décembre 2014 au Père Paul-Dominique Marcovits, dominicain, sous la conduite de Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes et accompagnateur de l'Arche.

Source: la-croix.com